



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 NOVEMBRE 2015 à 20h30

PRESENTS : Mme PEYRIDIEUX Paquerette, Maire – M. BORDET Cédric, 1^{er} adjoint – M. FURLAN Umberto, 2^e adjoint – M. MANIERE Alain – M. GADEAUD Didier – Mme FEREOLE Françoise - Mme LAUBA Marie-Noëlle M. FAIJAN Daniel - Mme NAUDY Marie-Christine – M. FUNK Jean-Jacques – Mme LEROUX Jacqueline - M. MALEVRE Yannick – Mme BAUDRY Véronique – M. RIBERAUD Wilfried, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mme NAUZE Edith (pouvoir à Mme PEYRIDIEUX)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame LEROUX Jacqueline

Avant de commencer l'ordre du jour, à la mémoire des 43 victimes de ce terrible accident à Puisseguin qui a endeuillé de nombreuses familles du territoire, Madame le Maire demande un moment de recueillement en faisant une minute de silence.

Observations sur le compte rendu de la réunion du 11 septembre dernier :

- M. FAIJAN demande pourquoi le compte rendu ne correspond pas à ce qui est dit lors des conseils et pourquoi il y a les questions et pas les réponses.
- Mme FEREOLE : la secrétaire de séance ne doit pas faire transparaître de jugement personnel sur le compte rendu.
Mme le Maire répond de voir avec Mme NAUZE.
- M. FAIJAN : problème de sécurité concernant l'accès au stade, attend toujours une réponse. N'a jamais parlé de Mme BOURREAU mais uniquement de l'accès au stade.
Mme le Maire a déjà répondu à ce fait qui ne s'est pas reproduit depuis.
- M. FAIJAN : demande l'annulation de la délibération pour ester en justice : Mme le Maire n'a pas le droit de voter.
Mme le Maire répond que c'est la commune qui a été attaquée et non elle.
- M. MANIERE : le compte rendu du 11/09/2015 est déformé (chemin de promenade en question). Il n'a jamais demandé le prix, au contraire, il a dit qu'au lieu de mettre 4000 € dans ce chemin, Mme le Maire aurait mieux à faire d'arranger les routes en mauvais état. Lui, le matin, peut se regarder dans une glace, n'a rien à se reprocher tandis que pour Mme le Maire ce n'est pas le cas.

Le compte rendu de la réunion du 11 septembre dernier est approuvé par 11 voix pour et 4 abstentions.

INFORMATIONS DONNEES PAR MME LE MAIRE :

Mme le Maire donne lecture d'une pétition de M. MAURY reçue pour déplacer le lieu du Conseil Municipal au foyer rural car les conditions d'écoute sont inconfortables, pas assez de sièges installés. Il est rappelé que l'article L2121-7 du CGCT de 2007 définit le lieu des Conseils Municipaux à la mairie. Il faut une dérogation pour le changement du lieu. Les motifs demandés sur la pétition ne font pas partie des dérogations. La dérogation accordée en 2008 n'a plus lieu d'être considérant le nouvel aménagement de la mairie. Nous avons aménagé la salle de façon à ce qu'elle puisse être conforme.

Remerciements de M. FAIJAN et Mme FEREOLE.

ORDRE DU JOUR

I – INDEMNITE DU PERCEPTEUR (DELIB_2015_34)

Mme le Maire propose de demander le concours du percepteur pour assurer des prestations en matière budgétaire, économique, financière et comptable et d'attribuer l'indemnité à 100 % :

. 178.98 € pour M. LHEUREUX en poste de janvier à juin 2015

. 178.98 € pour M. CANTET en poste depuis juillet 2015

Observation de Mme FEREOLE : moins de dotation impose de faire des économies.

Elle lit un article pris sur internet, dit qu'il y a beaucoup de communes dans notre canton qui refusent de payer cette indemnité et montre une liste de communes sur le département des Deux-Sèvres.

L'indemnité est votée à la majorité par 9 voix pour, 4 contre et 2 abstentions.

- M. MANIERE dit que l'on a tout sur internet.
- Mme le Maire précise que l'on sollicite le percepteur en permanence.

II - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ETABLI PAR LE SIAEPA (DELIB_2015_35)

Mme le Maire rappelle que le rapport est consultable en mairie et conforme aux données relatives à la qualité bactériologique et physico-chimique.

Le prix au m³ de l'eau potable pour 2015 est de 1.84 € (+2.20%) en secteur d'assainissement non collectif et de 3.28 € (+1.30%) en secteur d'assainissement collectif.

Le rapport est approuvé à la majorité du Conseil Municipal par 11 voix pour, 3 abstentions et 1 une voix contre.

III – CESSION DE TERRAIN RUE DE L'ISLE (DELIB_2015_36)

Deux riverains ont souhaité acquérir une bande de terrain de l'espace vert devant leur façade de maison rue de l'Isle (194 m² au total). Cette demande avait été actée en Conseil Municipal du 3 avril 2015. Tous les frais seraient pris en charge par les acquéreurs (déplacements compteurs, bornage). Mme FEREOLE demande le prix du terrain, réponse de Mme le Maire évalué à 10€ le m² pour une petite superficie en référence à une vente faite sur la commune entre deux propriétaires.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité cette cession par 14 voix pour et 1 abstention.

IV - RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA CONCESSION AU CIMETIERE DE LA FAMILLE GIRET/VOLLARD (DELIB_2015_37)

Les héritières de la concession GIRET/VOLLARD ont fait procéder à l'exhumation des corps pour les regrouper au cimetière voisin et souhaitent rétrocéder cette concession à la commune. Quelques travaux seront à faire. Mme le Maire propose d'accepter cette rétrocession et faire de ce caveau un ossuaire (le nôtre n'étant plus accessible).

Considérant que cette concession est vide de tout corps et que l'acte de notoriété présenté par les héritières atteste leurs droits, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette rétrocession et décide que ce caveau situé près de l'église sera l'ossuaire de la commune.

V – MODIFICATION IMPUTATION COMPTABLE (DELIB_2015_38)

Les dépenses concernant la mise en place de nouveaux extincteurs à l'étage de la mairie, soit 1421.04 € peuvent être imputées en investissement (pour FCTVA). M. FAIJAN demande de mettre en concurrence cette prestation (écart de 300 € environ entre société privée et commune). Madame le Maire ne voit pas cette différence sur la facture présentée.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité la modification de l'imputation comptable liée à cette dépense, par 11 voix pour et 4 abstentions.

VI - ADHESION DE LA COMMUNE DE COUTRAS AU GROUPEMENT D'ACHAT DE PAPIER DE REPROGRAPHIE (DELIB_2015_39)

Mme le Maire présente la demande de la commune de Coutras qui souhaite s'associer au groupement d'achat de la CALI. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette adhésion et autorise le Maire à signer l'avenant à la commission constitutive.

VII - ECHANGES INTER-MUNICIPALITES (DELIB_2015_40)

Mme le Maire propose de délibérer sur le renouvellement des échanges inter-municipalités avec le Québec. Le principe est de permettre à un jeune étudiant de 18 à 30 ans de partir travailler 8 semaines au Québec et de recevoir en échange un jeune Québécois pour un travail à mi-temps sur notre commune. Approbation du Conseil Municipal à la majorité par 11 voix pour et 4 abstentions. Mme le Maire remercie ceux qui ont approuvé le vote car c'est une très belle et enrichissante action en faveur de la jeunesse. Observation de Mme FEREOLE : « on doit faire des économies ».

VIII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Les travaux du pont sont retardés de 3 semaines à cause de la peinture de la conduite de gaz. Une fuite dans notre collecteur d'eaux pluviales doit être détectée avant d'effectuer la réparation du perré. Nous cherchons une entreprise.
- Comme tous les établissements de coopération intercommunale, la CALI doit élaborer un schéma de mutualisation des services d'ici le 31 décembre 2015. La première sera la mutualisation des secrétaires de mairie, le but étant de renforcer l'attractivité de notre territoire en organisant mieux nos services publics. Une réunion est prévue le 12 novembre prochain. Nous aurons à délibérer prochainement.
- Organisation du bureau de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 :
8H-10H30 : P.PEYRIDIEUX / MN.LAUBA / E.NAUZE
10H30 – 13H00 : JJ.FUNK / Y. MALEVRE / J. LEROUX / D. GADEAUD
13H00 – 15H30 : A.MANIERE / D.FAIJAN / F.FEREOL / MC NAUDY
15H30 – 18H : U.FURLAN / W. RIBERAUD / C.BORDET
- Information au Conseil Municipal de la lettre de M. PEINTRE au nom des Anciens Combattants : Mme le Maire n'a pas encore répondu et répondra ultérieurement : M. le Sous-Préfet ne s'est pas déplacé que pour le monument mais pour voir les travaux subventionnés au titre de la DETR, s'informer sur les travaux à venir.
Observation de Mme FEREOL : M. le Sous-Préfet a dit qu' « il viendrait rencontrer Mme le Maire pour dialoguer ». Madame le Maire attend des excuses pour les propos injurieux tenus.
- Observation de M. FAIJAN : sécurité pour les piétons dans la rue. Comment font les gens quand il y a des voitures stationnées ? Quand on a fait ce projet on était tous d'accord, on s'est trompé. Peut-on remédier à ce problème ? Attente réponse.
Mme le Maire : La réponse a déjà été donnée : pas de problème, tous les aménagements se font comme ça, c'est un aménagement sécuritaire et d'accessibilité.
- Problème de dysfonctionnement sur la vérification du foyer rural : Mme LAUBA s'excuse d'avoir oublié de contacter M. FAIJAN suite à l'absence de Mme NAUZE
- M. FAIJAN lit la lettre envoyée par Mme le Maire concernant la pompe Flyght, ainsi que sa réponse au Conseil Municipal. Ayant été démis de ses fonctions, il n'est plus concerné par cette affaire. La société ARRI n'ayant jamais été concernée par cette pompe n'a donc aucun document. Le transport a été effectué en mars 2011, à titre privé par la société CAPLAST (attestation du chauffeur en sa possession mais non présentée au Conseil).
Cédric BORDET confirme que les documents relatifs à la mise en dépôt vente de la pompe Flyght étaient bien à l'entête de la société ARRI.
M. FAIJAN s'explique sur cette pompe : « la société CAPLAST a déposé son bilan en 2014, n'étant plus adjoint, il est normal que M. BORDET prenne la suite de ce dossier. Je ne pouvais pas savoir que la société déposerait le bilan. Le stock CAPLAST a été revendu entre-temps : qu'a fait le commissaire priseur ? »
Mme LAUBA et Mme le Maire disent que de toute évidence il ne s'est pas occupé de cette pompe.
- Mme NAUDY demande à Mme LAUBA pourquoi elle a oublié le Conseil d'Ecole et n'a pas été contactée. Réponse : M. FURLAN devait s'y rendre mais n'a pas pu y aller (malade).
Concernant les dotations perçues dans le cadre du fonds d'amorçage des réformes scolaires, Mme le Maire répond qu'elles ont été investies dans la remise en état et l'aménagement de la salle pour les activités périscolaires entre autres. Contrairement à M. REDON, nous ne comptons pas les frais de personnel qui, comme chez lui, serait occupé ailleurs.
Un voyage scolaire est prévu au printemps. L'école demande une subvention supplémentaire aux 50 €/enfant versés habituellement. Cette décision sera prise au prochain budget, avant le 15 avril 2016.

Mme NAUDY évoque le problème de sureffectif dans le bus scolaire. Mme le Maire répond que ce sureffectif constaté ponctuellement est consécutif à la suppression d'un bus, que le problème a été discuté avec la CALI, qu'un nouveau circuit a été proposé par la CALI après plusieurs réunions, qu'il a été approuvé par ses soins mais que M. le Maire de Porchères ne l'a toujours pas validé.

- Mme FEREOL demande si la salle aménagée pour les activités périscolaires est prête à accueillir les enfants. « La sécurité est-elle passée ? » Mme le Maire répond qu'un dossier a été déposé auprès du SDIS pour la sécurité et de la DDTM pour l'accessibilité. Le SDIS a communiqué par téléphone un avis favorable à cet aménagement qui sera validé par courrier dans les prochains jours. Mme BAUDRY explique que cette salle n'a pas été utilisée car les activités « flamenco » et « tennis » ont été organisées ailleurs. M. MALEVRE s'étonne d'autant de bruit pour une salle qui n'est pas encore utilisée. Madame le Maire rappelle que cette salle est avant tout une salle de rangement avec bureau pour les employés de façon à ne pas encombrer les classes et qu'elle pourra également être utilisée par un petit groupe d'enfants pour des activités manuelles.
- Mme NAUDY demande pourquoi les personnes à la retraite n'ont pas été contactées pour assurer l'accompagnement au bus le 15.10.2015 lors de l'absence d'un agent. Mme le Maire répond que d'autres personnes ont été contactées.
- Mme FEREOL demande des informations quant à la dissolution des syndicats (collège, eau...). Mme le Maire répond qu'effectivement la loi « NOTRE » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit la mise en œuvre d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale avant le 31 mars 2016. C'est une profonde réforme de l'administration territoriale avec le triple souci de simplifier les institutions locales, de renforcer la compétitivité des territoires et de faire progresser la solidarité territoriale. Nous aurons à discuter la fusion de la CALI avec le Sud Libournais et d'autres délibérations seront à prendre pour la fusion ou la dissolution des syndicats.
- Mme le Maire explique d'autre part que des réunions de travail avec le Conseil Départemental sont en cours pour mettre en place un livre blanc pour adapter les finances aux besoins des territoires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h